



La Soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

23 novembre 2000

Par l'équipe du Collectif

Numéro 44



Pour trouver et lire le journal des débats du 22 novembre 2000 à l'Assemblée nationale

Vous allez sur le site Internet de l'Assemblée nationale (WWW.ASSNAT.QC.CA) et cliquez à la section travaux parlementaires, où vous allez lire les transcriptions des débats de 10:00 à 12:00 (motion du député de Laurier-Dorion), de 14:00 à 15:00 (dépôt de la pétition et question du député de Rivière-du-Loup), de 15:00 (vote sur la motion du matin.) Vous pouvez y accéder directement de notre propre site Internet.

Imaginez!

Peut-être étiez-vous là, peut-être avez-vous aperçu ce moment qui a été diffusé sur toutes les chaînes de télé, à 18:00 ou 22:00, sinon imaginez un moment de fierté où 215 boîtes vertes, toutes peintes à la main, circulent de main en main et n'en finissent plus de s'empiler sur des chariots devant l'Assemblée nationale. Imaginez une foule déterminée et de bonne humeur, qui scande «215 signatures, pour les durEs de comprenure!» et «J'ai signé, j'ai marché, dans deux ans, je vais voter!».

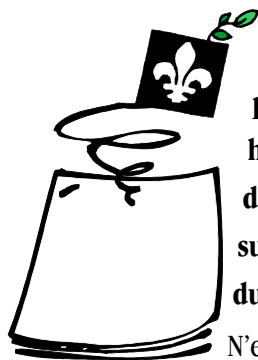
Imaginez les médias qui sont là en nombre, qui font un «scrum» improvisé avec les députéEs déposeurs pendant que les boîtes leur arrivent dans les mains et qui tendent le micro aux personnes présentes dans la chaîne. Imaginez la photographe en haut des fortifications qui prend en portrait tout ce beau monde avec ses pancartes et ses bannières autour de la mosaïque géante que vous avez vue en mai.

Imaginez aussi que vous avez froid aux pieds sur les dernières minutes... Imaginez une file incroyable de gens qui attendent pour entrer dans l'Assemblée nationale (en même temps que 50 maires venuEs protester des fusions municipales, ce qui a fait dire à quelqu'un dans le groupe que c'était une journée «maires et monde»...), et vous aurez une bonne idée de ce moment mémorable.



Toute une journée à l'Assemblée nationale!

Plus de 300 personnes de toutes les régions, 215 307 signatures, un dépôt de pétition remarqué et un premier débat



Bonjour tout le monde! Mobilisation réussie! Une bonne partie des activités de l'Assemblée nationale a été occupée hier par le dépôt de la pétition du Collectif et par un premier débat en chambre sur l'objet de cette pétition : une loi cadre sur l'élimination de la pauvreté sur la base de la proposition du Collectif.

N'empêche que le plus beau a certainement été le moment de la transmission des 215 boîtes aux trois députéEs déposeurEs à travers la chaîne humaine que nous avons formée ensemble, de l'ancien Parlement de la rue jusqu'à l'Assemblée nationale (voir ci-contre).

Comme cette journée a été riche en développements de toutes sortes, qui ont des impacts sur l'avenir de la proposition, nous avons pensé vous fournir certaines informations de base pour que vous puissiez bien saisir ce qui s'est passé. Nous vous recommandons très fortement aussi d'aller lire sur Internet la retranscription des débats pertinents. Vous en aurez une idée encore plus juste.

Le dépôt de la pétition comme tel

Tout d'abord, malgré que le hasard a voulu qu'une pétition de 200 000 noms réclamant un référendum sur les fusions municipales soit déposée la même journée, le caractère exceptionnel du dépôt de notre pétition par trois député-e-s de trois formations politiques différentes n'a échappé à personne. On vous rappelle qu'il s'agissait de **Diane Barbeau**, députée de Vanier (Parti québécois), de **Mario Dumont**, député de Rivière-du-Loup (Action démocratique du Québec) et de **Christos Sirros**, député de Laurier-Dorion (Parti libéral du Québec), que nous remercions pour ce geste. Elle et ils ont déposé tour à tour un tiers de la pétition à 14:00, au début de la période des affaires courantes, selon le très sobre protocole habituel, lisant à chaque fois entièrement la pétition, qui a reçu à chaque fois les applaudissements discrets du parti au pouvoir et les applaudissements nourris de l'opposition. Vous aurez peut-être entendu que la pétition n'était pas «conforme». En fait le texte était conforme, mais il s'est glissé parmi les 215 307 signatures quelques signatures non conformes (photocopies, signatures sur des pages séparées, etc.) Rien de conséquence.

Le dépôt de la pétition comme tel s'est passé comme prévu. Et il faut remercier Raymond Brouillet, vice-président de l'Assemblée nationale : toutes les personnes qui en avaient fait la demande ont pu entrer à l'Assemblée et assister au dépôt de la pétition, soit dans les galeries du public, soit en visionnant la transmission dans les salles Lafontaine et Papineau.

La motion qui a été débattue et amendée

Ce qu'il faut comprendre davantage, c'est la motion qui a été débattue et amendée, le matin, puis votée ensuite à 15:00 après le dépôt de la pétition. Une délégation du Collectif était présente dans les galeries du public pour assister au débat.

Pour bien saisir ce qui s'est passé, il faut savoir que nous avons écrit à tous les membres de l'Assemblée nationale le 10 novembre dernier pour leur demander:

- ▶ d'engager les Québécoises et les Québécois avec eux à faire du Québec une société sans pauvreté à travers le moyen le plus formel à leur disposition, soit une loi ;
- ▶ d'en débattre en utilisant les différents mécanismes parlementaires à leur disposition, d'entreprendre ces débats sur la base du moyen, une loi cadre et loi programme, et du contenu mis de l'avant dans la proposition de loi du Collectif et d'inciter le gouvernement québécois à faire de même (en prévenant que nous n'acceptons pas l'idée d'une stratégie de lutte à la pauvreté parallèle à notre travail);
- ▶ d'utiliser toutes les prérogatives de leur fonction parlementaire pour faciliter la mise en place dès maintenant des mesures immédiates de la proposition, qui ont un caractère d'urgence tout comme les demandes de la Marche des femmes, d'exiger du gouvernement québécois qu'il fasse de même dans le cadre du prochain budget et de réclamer du gouvernement fédéral qu'il s'engage dans le même sens pour les questions qui relèvent de sa compétence;
- ▶ de mettre ces questions au-dessus des intérêts partisans et d'agir en conséquence.

Nous avons aussi fait connaître aux trois députéEs déposeurEs notre position éthique en vue de l'histoire parlementaire du projet, qui est une position non partisane où nous disons en gros que nous ne nous al lions à aucun parti en particulier, mais que nous serons ouverts à travailler avec toutE parlementaire et toute formation politique qui voudra faire avancer la proposition de loi sur la base de son objectif, que nous laisserons les parlementaires faire leur travail et que nous nous réserverons le droit de commenter leurs interventions à la lumière de nos objectifs. Ces documents sont disponibles sur notre site Internet.

Cet appel a eu son premier test hier. En effet, Christos Sirros, député de Laurier-Dorion, a présenté et défendu, très correctement devons-nous dire, une motion libellée comme suit :

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de procéder à l'adoption d'une loi-cadre visant l'élimination de la pauvreté sur la base des objets, principes et objectifs de la proposition mise de l'avant par le Collectif pour [sic] l'élimination de la pauvreté».

Cette motion a été débattue pendant deux heures, de 10:00 à midi. Le parti libéral et l'Action démocratique étaient prêts à voter en sa

faveur. Mais le ministre André Boisclair a proposé un amendement à la proposition qui est ainsi devenue :

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de procéder à l'adoption d'une stratégie de lutte à la pauvreté en prenant en considération certains principes de la proposition mise de l'avant par le Collectif pour l'élimination de la pauvreté».

Comme la proposition amendée ne reflétait plus la demande du Collectif d'une loi-cadre sur la base de sa proposition, les deux partis de l'opposition ont voté contre en après-midi. La motion a toutefois été adoptée par le vote majoritaire du parti au pouvoir. Au terme de ce premier débat, dont vous pourrez évaluer par vous-même la teneur en lisant les transcriptions (on peut vous les communiquer si vous n'avez pas accès à Internet), on peut faire l'évaluation suivante.

- ▶ **Tout en étant encore loin du compte, nous savons maintenant qu'une partie des parlementaires québécois, soit les députéEs du Parti libéral et le député de l'Action démocratique, se disent favorables à une loi-cadre sur la base des objets, principes et objectifs que nous proposons, ce qui n'est pas rien (encore qu'ils et elles se réservent sur les mesures).**
- ▶ **Nous avons entendu Christos Sirros revenir sur la réaction réfractaire de son chef à la déjà très petite hausse de 0,10\$ du salaire minimum annoncée lors de la Marche des femmes en concédant que personne ne peut croire «qu'un 0,10\$ d'augmentation du salaire minimum est une réponse véritable à la question de la pauvreté qu'on discute».**
- ▶ **Nous avons entendu Mario Dumont annoncer que sa formation agirait pour éviter que la proposition du Collectif tombe dans l'oubli et il a commencé dès l'après-midi en demandant au premier ministre comment il entendait donner suite à la proposition du Collectif.**
- ▶ **Le parti au pouvoir s'en est tenu à la stratégie globale de lutte à la pauvreté déjà annoncée, mais André Boisclair n'exclut pas l'éventualité d'une loi-cadre dans sa motion amendée.**
- ▶ **Bref, ce fut un premier débat, pas un point final et nous pouvons constater qu'il y a eu un effort réel (le matin, pas l'après-midi) sinon un succès total pour tenir ce débat à un niveau non partisan.**

Par ailleurs nous vous informons que nous avons tenu la rencontre de clarification demandée au cabinet du Premier ministre lundi dernier, ce qui a été l'occasion d'expliquer pourquoi une loi, d'aborder les principes de la proposition et son architecture et aussi d'entendre aussi les objections de nos vis-à-vis.

Nous avons dit à tout le monde hier que bien que des débats soient nécessaires, les vraies preuves de la volonté politique, nous les verrons dans des mesures qui amélioreront pour vrai les conditions de vie des personnes qui vivent la pauvreté.

Alors la suite? La suite dans un autre bulletin dès lundi qui vous annoncera comment nous envisageons l'étape suivante en ce qui nous concerne : **le prochain budget du Québec.** 🌱



**Collectif pour une loi sur
l'élimination de la
pauvreté**
C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5
www.pauvrete.qc.ca
Tél.: (418) 525-0040 / Fax: (418) 525-0740
Courriel: pauvrete@dic.net
Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon dans
la Basse-Ville de Québec.

Un message du Front commun des personnes assistées sociales du Québec

URGENT URGENT URGENT URGENT URGENT URGENT URGENT URGENT URGENT URGENT URGENT URGENT URGENT

LES PARCOURS OBLIGATOIRES POUR LES 18-24 ANS: LE GOUVERNEMENT VA DE L'AVANT ...

Comme vous le savez, la réforme de l'aide sociale prévoyait des parcours obligatoires pour les 18-24 ans dont l'entrée en vigueur ne pouvait être effective avant septembre 2000.

Lors du Sommet du Québec de la jeunesse, les groupes jeunesse ont tenté de faire reculer Lucien Bouchard sur cette question. Malgré la détermination des groupes jeunesse, celui-ci a refusé de bouger promettant qu'il y aurait d'autres occasions de faire le débat, notamment lors de la Marche des femmes.

De l'intérieur du gouvernement, par le biais de Solidarité Jeunesse, le ministre de la Solidarité sociale, monsieur André Boisclair, a tenté de couper l'herbe sous le pied aux tenants de la ligne dure sur cette question et de ramener le débat sur l'obligation au sein du Conseil des ministres.

Le 18 octobre dernier, le Conseil des ministres et Lucien Bouchard tranchaient la question en adoptant un décret (*voir annexe 1*) prévoyant l'entrée en vigueur des dispositions législatives nécessaires à l'application des parcours obligatoires au 1^{er} novembre 2000.

Cette même journée, un Projet de règlement (*voir en annexe 2*) était publié dans la Gazette officielle du Québec prévoyant les conditions d'application des coupures pour refus de participation à un Parcours. En vertu de ce projet de règlement, un refus de participation à un Parcours entraînera les mêmes coupures que celles s'appliquant à une personne refusant de participer au programme *Destination Emploi* soit: 75 \$ pendant douze (12) mois pour un premier refus, un 75 \$ additionnel pendant douze (12) mois pour un deuxième refus, et une sanction supplémentaire de 150 \$ pendant 12 mois pour un troisième refus. Tout comme pour les pénalités prévues en cas de refus de participer à Destination Emploi, celles prévues pour un refus de participer à un Parcours ne peuvent toutefois excéder 300 \$ par mois pour les personnes seules, les couples ou les familles biparentales; 150 \$ par mois pour les familles monoparentales, et 100 \$ pour les conjoints d'étudiant et les adultes seuls logés dans un établissement en vue de leur réinsertion sociale.

... MAIS LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

L'intransigeance de Lucien Bouchard à vouloir maintenir l'obligation de participation à des parcours pour les 18-24 ans a suscité beaucoup de colère auprès de plusieurs groupes jeunesse : notamment le Réseau des Carrefours jeunesse Emploi, Concertation Jeunesse et la

Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'oeuvre. Ces groupes se sentent particulièrement floués par le gouvernement de Lucien Bouchard et se disent décidés à lui faire payer le prix politique d'une telle intransigeance.

Voilà pourquoi nous avons été invités à nous joindre à une Coalition ponctuelle visant l'abrogation des articles 56 et 57 de la Loi sur le soutien du revenu prévoyant une obligation de Parcours pour les 18-24 ans. Lors d'une réunion le 07 novembre dernier, nous nous sommes entendus sur une stratégie commune et sur différents moyens d'actions.

SIGNIFIONS MASSIVEMENT NOTRE OPPOSITION AU PROJET DE RÈGLEMENT

L'un des moyens sur lequel nous nous sommes entendus consiste à signifier massivement au gouvernement de Lucien Bouchard notre opposition au projet de règlement. Nous vous invitons donc à participer à cette campagne d'opposition massive en faisant parvenir, **par télécopieur**, au plus tard d'ici le 30 novembre, le document ci-joint à :

Monsieur André Boisclair

Ministre de la solidarité sociale

Fax : 1-418- 643-2802 ou 1-514- 873-8998

Madame Diane Lemieux

Ministre du Travail et de l'emploi :

Fax : 1-418-644-0004 ou 1-514-251-1064

Monsieur Lucien Bouchard, Premier ministre

Fax : 1-418-643-3924 ou Fax : 1-514-873-6769

Une copie conforme au FCPASQ

Fax: 1-418-648-0749 ou 1-514-987-1918

D'autres moyens d'actions sont à venir. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure que ceux-ci se préciseront.

Solidairement,

Jean-Yves Desgagnés

COMMENTAIRES RELATIVEMENT
AU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE SOUTIEN DU REVENU

**ayant pour effet d'introduire des pénalités financières de 50 \$ à 300 \$
par mois en cas de refus de participation à des parcours
pour les jeunes de 18 à 24 ans**

***Monsieur le ministre de la Solidarité sociale,
Madame la ministre d'État au travail et à l'emploi,***

Nous avons pris connaissance du Projet de règlement modifiant le Règlement sur le soutien du revenu publié dans la Gazette Officielle du 1^{er} novembre dernier.

Nous considérons ce Projet de règlement comme discriminatoire à l'égard des jeunes, qu'il est une atteinte au droit à un revenu décent tel que reconnu à l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et que son adoption aura des effets préjudiciables à la sécurité et à la dignité de milliers de jeunes au Québec.

En conséquence, nous tenons à vous faire part de notre opposition formelle à son entrée en vigueur.

Nous espérons que notre message sera enfin entendu et que les jeunes du Québec éprouvant des difficultés à intégrer de façon durable le marché du travail pourront compter sur des parcours volontaires fondés sur la confiance et le respect.

Bien à vous,

Signature:

Nom:

Groupe (s'il y lieu):

Adresse:

Date:

Copie conforme : Monsieur Lucien Bouchard, Premier ministre